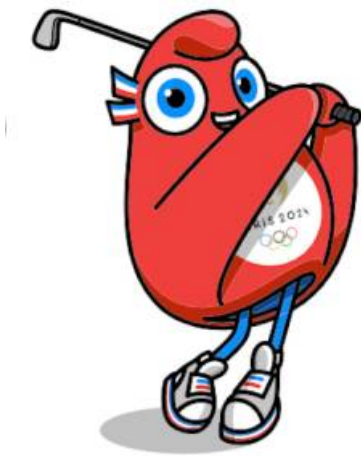


Jeux Olympiques : golf

Du jeudi 1er au dim. 4 août et du merc. 7 au samedi 10 août

Le Golf National accueillera les épreuves olympiques de golf **du jeudi 1er au dimanche 4 août (épreuves hommes) et du mercredi 7 au samedi 10 août (épreuves femmes)**

Le Golf National étant situé à 80% sur le territoire communal, des adaptations sont à prévoir ces jours-là.



ORGANISATION PRATIQUE

Quatre types de périmètres sont prévus avec pour principe : plus on s'éloigne du site, moins c'est restrictif.

Seuls les périmètres bleus et rouges vous concernent en tant que riverains du Golf National. Les périmètres rouges (interdiction de la circulation motorisée sauf laissez-passer) et bleus (circulation motorisée réglementée, sur présentation d'un justificatif) seront mis en place jusqu'à 2h30 avant la 1ère épreuve de la journée et jusqu'à 2h après la dernière épreuve de la journée.

Des déviations seront mises en place pendant ce laps de temps.

JE RÉSIDE ET/OU TRAVAILLE DANS UN PÉRIMÈTRE ROUGE

Je me connecte sur la plateforme mise en ligne par le gouvernement : pass-jeux.gouv.fr pour obtenir un laissez-passer sous forme de QR Code et je me laisse guider.

JE RÉSIDE, TRAVAILLE OU CIRCULE EN PÉRIMÈTRE BLEU

Je me dote d'un justificatif de domicile et/ou d'un justificatif employeur pour pouvoir le présenter en cas de contrôle.

QUI EST CONCERNÉ ?

PÉRIMÈTRE ROUGE

- Avenue de l'Europe entre la place de Villaroy et la Place Nantenin Keïta (ex rond-point des Mines) sera soumise à un traitement spécifique ; elle sera complètement fermée du 27 juillet au 12 août.
- Avenue du Golf
- Rue des frères Farman
- Secteur du hameau de Villaroy
- Chemin de Villaroy
- RD36 : sur la double voie en direction de Trappes, la voie de droite sera dédiée aux navettes spectateurs, donc interdite à la circulation

PÉRIMÈTRE BLEU

- RD36 : sur la double voie en direction de Trappes, la voie de gauche ainsi que la double voie en direction de Châteaufort
- RD36 : entre la Place Nantenin Keïta (ex rond-point des Mines) et la rue Hélène Boucher
- Toutes les voies internes à la zone d'activité du Val Saint-Quentin, y compris la rue René Caudron → Voisins-le-Bretonneux
- Quartier de la Bretonnière → Voisins-le-Bretonneux
- RD91 entre la place des Frères Perret et la place de Villaroy → Guyancourt
- Rue Guynemer



Infos pratiques

BON À SAVOIR

→ La circulation des cyclistes, trottinettes et piétons est autorisée sans contrôle dans les périmètres rouge et bleu.

→ En dehors des périodes d'épreuves, tous les déplacements seront autorisés (à l'exception de l'Avenue du Golf qui restera fermée 24h/24 : suivre la déviation mise en place).